

Sujets abordés

1. *Objectifs.*
2. *Critères d'admissibilité relatifs à l'application de la déduction pour petites entreprises (DPE).*
3. *Application de certaines règles de réduction de la DPE :*
 - 3.1 *Réduction basée sur le capital imposable et le capital versé.*
 - 3.2 *Réduction basée sur le revenu de placement total ajusté (RPTA).*
 - 3.3 *Réduction basée sur le nombre d'heures rémunérées au Québec.*
4. *Comment prévenir la réduction de la DPE?*
5. *En conclusion.*